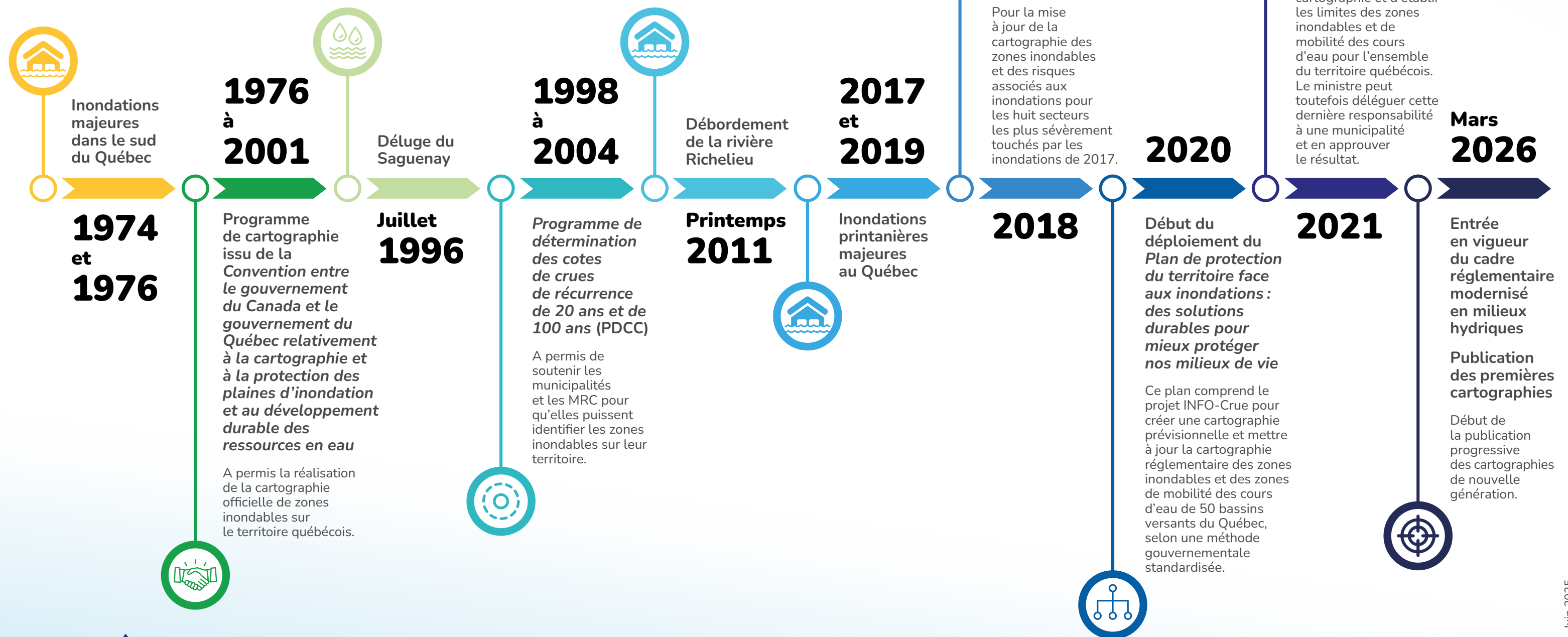


NOUVELLE GÉNÉRATION DE CARTOGRAPHIES

DES ZONES INONDABLES

ET DE MOBILITÉ DES COURS D'EAU

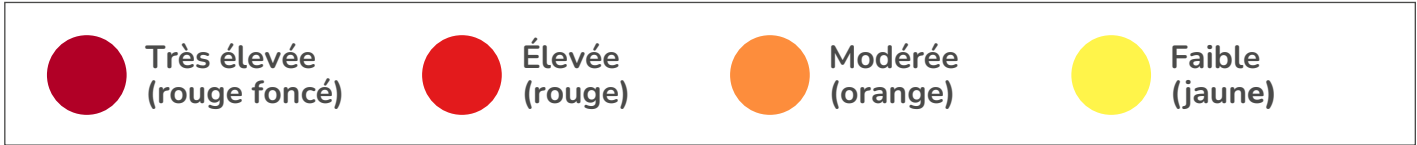


CARTOGRAPHIES DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Une **zone inondable** est un **espace susceptible d’être occupé par l’eau d’un lac ou d’un cours d’eau en période de crue**.

L’**ancienne génération de cartographies de zones inondables**, actuellement en vigueur, se base seulement sur la récurrence d’inondations et se décline en deux catégories, soit la zone de grand courant (récurrence 0-20 ans) et la zone de faible courant (récurrence 20-100 ans).

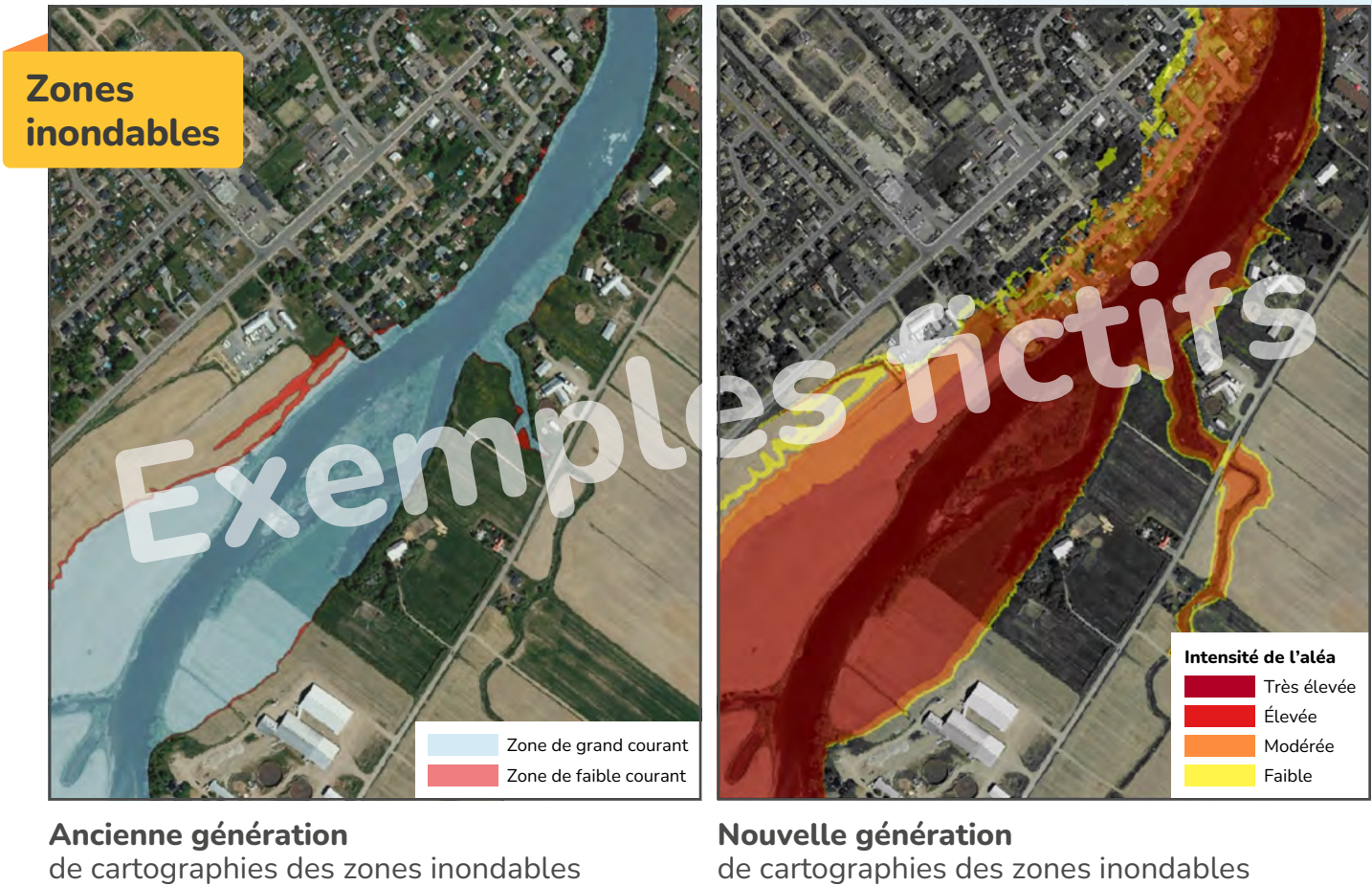
La **nouvelle génération des cartographies de zones inondables** les présentera en quatre classes d’intensité illustrées par quatre couleurs :



Les classes d’intensité seront représentatives des risques d’inondation sur un territoire donné. Elles feront référence aux contraintes, aux restrictions et aux permissions définies dans le cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques.

Intensité de l’inondation en eau libre

	Inondation fréquente	Inondation moyennement fréquente	Inondation peu fréquente
Profondeur d’eau	Plus de 70 % de probabilité que le territoire soit inondé au moins une fois sur un horizon de 25 ans	Entre 70 % et 20 % de probabilité que le territoire soit inondé au moins une fois sur un horizon de 25 ans	Entre 20 % et 7 % de probabilité que le territoire soit inondé au moins une fois sur un horizon de 25 ans
Plus de 60 cm	Très élevée 	Élevée 	Modérée
Plus de 30 cm à 60 cm	Très élevée 	Élevée 	Faible
De 0 à 30 cm	Élevée 	Modérée 	Faible



ÉLABORATION DES CARTOGRAPHIES DE NOUVELLE GÉNÉRATION



Sur quoi se baseront les cartographies de nouvelle génération?

Les cartographies se baseront essentiellement sur une approche de gestion du risque. Voici les facteurs qui influenceront ce risque :

- » La **fréquence** des inondations dans le secteur;
- » La **profondeur de l'eau** dans le secteur lorsqu'il est inondé;
- » Le **déplacement du cours d'eau** dans le temps;
- » Les **changements climatiques**;
- » La **présence d'embâcles de glace**;
- » La présence de **barrages influents**;
- » La **performance** des ouvrages de protection contre les inondations.



Qui est responsable de les élaborer?

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est responsable d'établir les limites des zones inondables et de mobilité des cours d'eau pour l'ensemble du Québec.

Ce travail d'élaboration est déjà bien entamé avec le projet INFO-Crue. De plus, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soutient financièrement huit communautés particulièrement vulnérables aux inondations afin qu'elles développent des modèles hydrauliques de rivières pour produire des cartographies de nouvelle génération.

Par ailleurs, le ministre peut, par entente, déléguer à une entité municipale la responsabilité d'établir les limites des zones inondables et des zones de mobilité qui se trouvent sur son territoire.



Comment sont-elles élaborées?

Les cartographies de zones inondables et de mobilité des cours d'eau sont élaborées en respectant des règles et des exigences standardisées présentées dans un guide méthodologique.



Seront-elles révisées?

Les cartographies seront réévaluées tous les 10 ans, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, des méthodes, des outils disponibles ainsi que des enjeux liés aux changements climatiques.

AVANTAGES DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE CARTOGRAPHIES



Informe les personnes localisées sur le bord de l'eau sur leur exposition aux risques d'inondation et de mobilité des cours d'eau



Soutient des décisions éclairées, sécuritaires et équitables, notamment en ce qui concerne la planification urbaine et la prévention des risques d'inondation et de mobilité des cours d'eau dans l'immédiat et à long terme



Considère les effets des changements climatiques sur les inondations

QUAND SERONT-ELLES DISPONIBLES?



Les cartographies seront publiées progressivement à partir de l'entrée en vigueur du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques, soit à partir de mars 2026.

La réalisation des cartographies nécessite que des équipes de spécialistes et d'ingénieurs acquièrent des données terrain, développent des modèles informatiques selon une méthode rigoureuse et standardisée et valident ces modèles en les comparant à de nouveaux événements de crue. Ce travail peut durer plusieurs années.

OÙ SERONT-ELLES DISPONIBLES?



Les cartographies de nouvelle génération seront accessibles via un portail en ligne géré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Ce portail permettra de visualiser l'information officielle concernant la présence de zones inondables ou de mobilité des cours d'eau. Les cartographies seront superposées au cadastre du Québec afin de faciliter l'identification des propriétés concernées.